



Vivre le présent, l'esprit libre

AVEC ESSEN'CIEL

Vous anticipez le financement de vos obsèques

Vous gagnez en sérénité, vos proches seront bien accompagnés



Essen'Ciel

Contrat d'assurance obsèques

Les obsèques peuvent engendrer des préoccupations pour vous et vos proches. La charge financière ou encore les démarches administratives peuvent rapidement devenir une source de stress.

C'est pourquoi il est essentiel de penser à l'avenir.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, les frais d'obsèques **s'élèvent à 6 000 €¹** en moyenne...
Hors concessions, monuments et frais d'inhumation à l'étranger.

(1) Coûts moyens au 01/01/2023. Source : OGF 1^{er} opérateur de services funéraires en France

Le contrat Essen'Ciel, c'est quoi ?

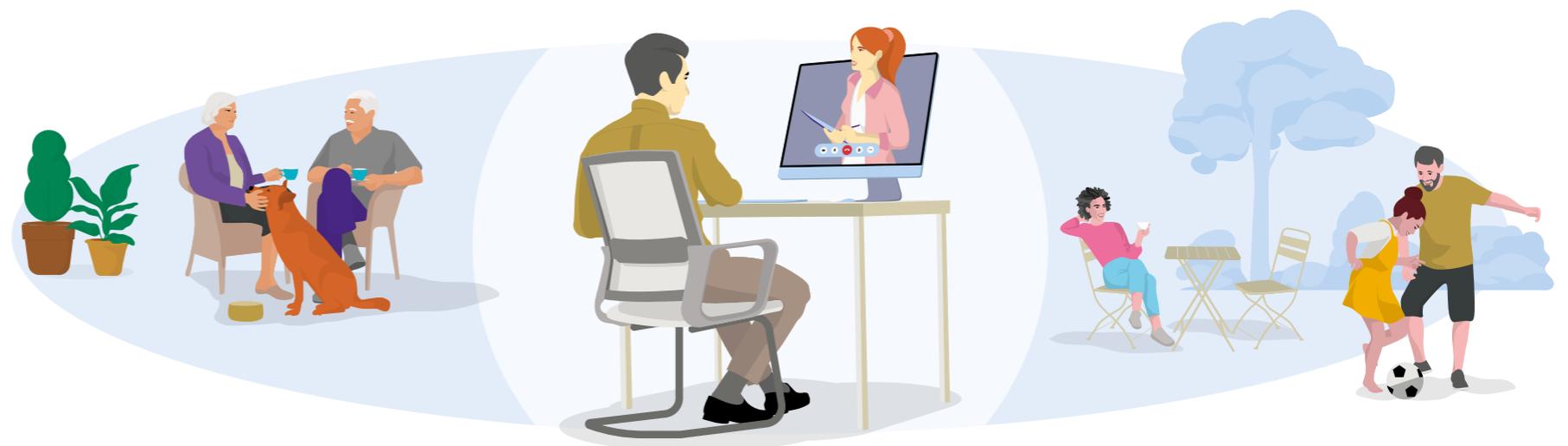
Un capital compris entre 2 000 € et 10 000 € pour financer vos obsèques.



Des services d'assistance inclus pour vous guider dès l'adhésion et épauler vos proches le moment venu.

De quoi être aujourd'hui plus serein...

... et assurer la tranquillité de vos proches demain



Comment ça marche ?

- Adhérez dès 50 ans
- Sans questionnaire médical

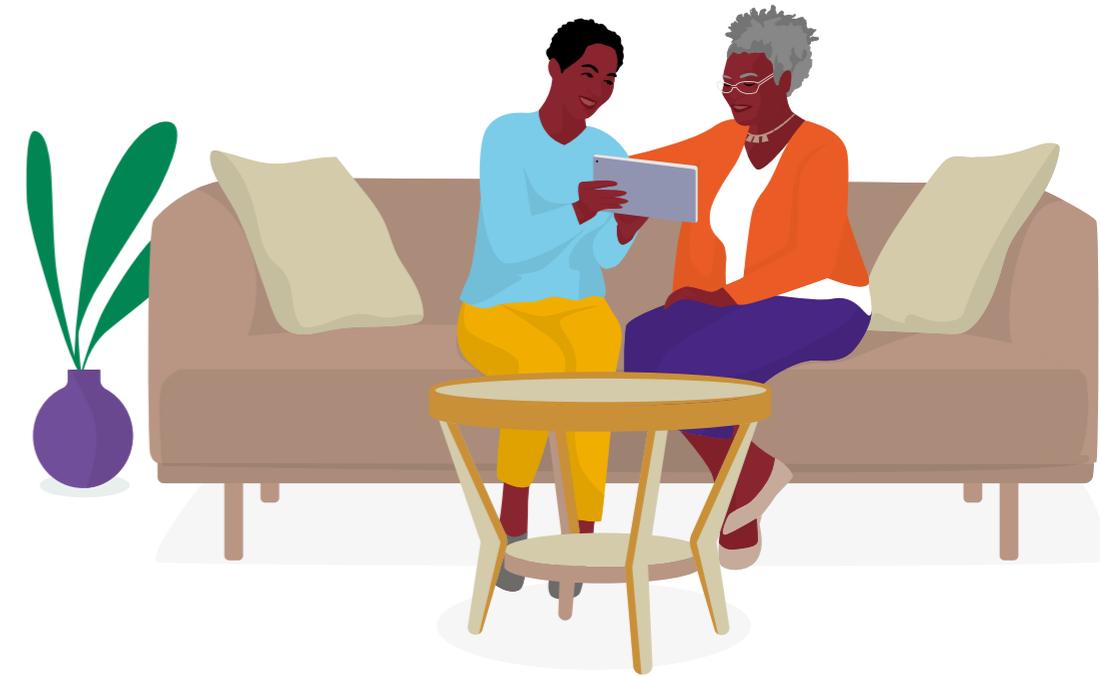
VOUS CHOISISSEZ...

Un capital compris entre



Une durée de paiement
des cotisations

- 10 ans 20 ans A vie



LES + AXA

- Adhésion en couple, vous bénéficiez d'une remise de 10 % sur l'ensemble des cotisations.
- Les cotisations sont fixes, déterminées à l'adhésion et n'évoluent pas avec l'âge.
- Le soutien de l'association ANPERE qui défend vos intérêts tout au long du contrat.



Ce contrat est dédié exclusivement au financement de vos obsèques par le versement du capital garanti.

Ce n'est pas un contrat d'épargne, ni un contrat d'organisation des obsèques.

Le capital choisi peut être insuffisant pour couvrir la totalité des frais d'obsèques.

Le capital obsèques

Pour vous assurer un avenir serein...



Le capital est revalorisé tous les ans, pendant toute votre vie

Exemple :

Après 20 ans d'adhésion, un capital de 6 000 € s'élèvera à 7 321 €, soit une revalorisation de 22 %.

Capital choisi à l'adhésion
6 000 €

+22%

Capital après 20 ans
7 321 €

Le capital décès garanti bénéficie d'une revalorisation annuelle garantie de 1% durant toute l'adhésion et ce, sans augmentation de la cotisation. Si vous cotisez pendant 10 ou 20 ans, le capital continue d'être revalorisé après avoir terminé vos paiements.



Pour éviter l'avance de frais à vos proches

le capital peut être versé directement aux pompes funèbres.

Ou si un proche a réglé les obsèques, le capital est versé en

48h maximum

Le capital est versé en 48h maximum à compter de la réception de la facture et de l'ensemble des justificatifs prévus par la notice.



BON À SAVOIR

- **Si le montant du capital garanti est supérieur au montant de la facture**, le solde sera versé au(x) bénéficiaire(s) de second rang que vous aurez désignés.
- **Si le montant du capital garanti est inférieur au montant de la facture**, c'est-à-dire insuffisant pour couvrir le coût des obsèques, le reliquat de la facture devra être pris en charge par vos proches.
- Vos proches pourront prélever sur votre compte bancaire, si celui-ci est approvisionné, une certaine somme aux fins de financer vos obsèques.²

Le capital versé directement aux pompes funèbres ou à la personne physique ayant réglé les obsèques **n'est pas soumis à l'impôt.**

(2) Bien que le compte courant du défunt soit en principe bloqué jusqu'au règlement de sa succession, vos proches pourront prélever sur votre compte bancaire une certaine somme fixée par arrêté et revalorisée annuellement (selon l'indice de l'INSEE des prix à la consommation hors tabac) dans le but de financer vos obsèques.

Des services d'assistance inclus

pour vous accompagner dès l'adhésion
et soutenir vos proches le moment venu.



POUR VOUS, DÈS L'ADHÉSION

UN CONSEILLER À VOTRE DISPOSITION

Réponses aux questions sur la préparation des obsèques

- Les démarches : obsèques civiles ou religieuses, crémation, don du corps...
- Les réglementations en vigueur : cimetières, concessions, transport, chambres funéraires...

Informations juridiques et fiscales

- La succession : statut des héritiers, contenu d'un testament...
- La transmission : conseils sur la revente des biens, les plus-values, les coûts d'un héritage...



POUR VOS PROCHES, AU MOMENT VENU ET APRÈS

UN CONSEILLER ÉPAULE VOS PROCHES

En cas de décès à plus de 30 km du domicile, rapatriement et frais de transports des proches jusqu'à 3 600 €

- Du défunt jusqu'au lieu d'inhumation en France
- Des proches voyageant avec lui

Un choix de services à la personne pour vos proches, jusqu'à 750 €

- Aide-ménagère
- Garde des petits-enfants
- Garde de votre chat et chien

La démarche Offre citoyenne d'AXA depuis 2015

Chez AXA, nous n'avons cessé d'innover pour inventer une assurance qui ressemble à nos clients. La démarche repose sur une grille d'évaluation coconstruite avec des parties prenantes externes : les offres sont ainsi évaluées selon des critères environnementaux et sociétaux.



ET APPORTE UN SOUTIEN DANS LA DURÉE...

Accompagnement psychologique spécialisé dans le deuil, jusqu'à 480 €

- Jusqu'à 6 rendez-vous téléphoniques ou en cabinet avec un psychologue clinicien, pendant 12 mois suivant le décès, dans la limite de 80 € par séance.

Accompagnement pour les démarches

- Une plateforme digitale dédiée accompagne vos proches dans l'organisation et la gestion des démarches administratives.
- Prise en charge de taxi pour les personnes seules jusqu'à 160 €, pour accomplir démarches es plus urgentes.

Le fonctionnement de la garantie décès

PRISE D'EFFET DE LA GARANTIE DÉCÈS

	En cas de décès accidentel	En cas de décès non accidentel
Décès pendant la 1 ^{ère} année d'adhésion	Le capital garanti est versé ³	Remboursement des cotisations versées nettes de frais de fonctionnement et de gestion
Décès après la 1 ^{ère} année d'adhésion		Le capital garanti est versé quelle que soit la cause du décès ³

PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Le décès résultant d'un suicide ou tentative de suicide de l'assuré, survenu au cours de la 1^{ère} année d'adhésion.
- Le décès accidentel occasioné par l'assuré, lorsqu'au moment de l'accident, son taux d'alcoolémie est supérieur ou égal à la limite fixée par le code de la route français (articles L234-1 et R234-1 du Code de la route).
- Le décès accidentel occasioné par l'assuré, s'il est sous l'emprise de stupéfiants ou de substances médicamenteuses en l'absence ou en dehors des limites des prescriptions médicales.

Conformément à l'article L132-18 du Code des assurances, en cas d'application d'une exclusion contractuelle, la garantie décès n'est pas due. Toutefois, dans ce cas, il sera versé au bénéficiaire une somme égale à la valeur de rachat.

(3) Hors exclusions contractuelles



Votre interlocuteur AXA

Suivez ce lien : <https://www.yesassurances.fr/garantie-obseques/>



Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

AXA vous répond sur :



Votre Association **ANPERE**

Avec ce contrat, vous adhérez à ANPERE (Association Nationale pour le Prévoyance et l'Épargne et la Retraite - 1 600 000 adhérents).

Vous bénéficiez des atouts du contrat associatif :

+ d'informations régulières

+ d'avantages exclusifs

Pour en savoir plus : [anpere.fr](https://www.anpere.fr)



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur [axa.fr/demarche-citoyenne](https://www.axa.fr/demarche-citoyenne)

